

# **RÈGLEMENT 2024**

## CHAMPIONNAT DE FRANCE MINITRIAL



## RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE MINITRIAL

### PREAMBULE

La recherche de la maîtrise de l'engin et l'évolution sur terrains variés, l'apprentissage du respect des règles, des consignes de sécurité, des autres participants et des officiels **et confronter les jeunes à la compétition** constituent les objectifs prioritaires de ce championnat. Les activités peuvent s'organiser sur des zones de trial dont les dénivellations, variations de pentes, changements de direction et obstacles sont utilisés comme situations pédagogiques délimitées et validées par l'éducateur en charge de la séance, le temps de sa présence.

### ARTICLE 1 – DEFINITION

La F.F.M. organise le **championnat de France Minitrial** comprenant **trois** catégories définies à l'Article 3. Ces journées sont ouvertes aux détenteurs d'une licence annuelle compétition, ou de la licence découverte sportive LJD.

Le championnat est découpé en 4 zones géographiques avec une épreuve par zone.

Zone Nord-Ouest : Ligues de Bretagne, Pays-de-la-Loire, Normandie et Centre-Val-de-Loire

Zone Nord-Est : Ligues Hauts-de-France, Ile-de-France, Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté

Zone Sud-Est : Ligues de Provence, Auvergne-Rhône-Alpes et Corse

Zone Sud-Ouest : Ligues Occitanie et Nouvelle-Aquitaine

### ARTICLE 2 – ACCUEIL ADMINISTRATIF ET ENGAGEMENTS

Les pilotes s'engagent à l'adresse suivante : <https://ffm.engage-sports.com>.

Les engagements sont ouverts à partir du **5 janvier**. Les pilotes peuvent s'engager via engage-sports jusqu'au **vendredi 15 h, avant veille de l'épreuve**. Passé ce délai, les pilotes doivent s'engager sur place, directement auprès de l'accueil administratif avec un droit d'engagement majoré de 10 euros.

Le droit d'engagement est fixé à **40 euros**. Le paiement du droit d'engagement se fait uniquement par carte bancaire.

En cas de paiement revenu impayé, un courriel est adressé au pilote qui dispose alors d'un délai d'une semaine à réception de celui-ci pour régulariser sa situation. Cette régularisation peut intervenir uniquement par paiement par carte bancaire (via le site Internet), avec majoration du droit d'engagement correspondant au montant des frais bancaires, soit 12 euros, liés à cet impayé.

En l'absence de régularisation pendant ce délai, le pilote est automatiquement désengagé de l'épreuve, ainsi que des épreuves suivantes.

En cas de désistement, le pilote est remboursé de la totalité du droit d'engagement, déduction faite de 10 euros de frais administratif, s'il prévient avant la date de clôture des engagements par courriel à l'adresse suivante : [trial@ffmoto.com](mailto:trial@ffmoto.com), accompagné d'un justificatif. En l'absence de justificatif, aucun remboursement ne sera effectué.

Toute absence ou forfait d'un pilote après la clôture des engagements ne donne lieu à aucun remboursement.

En cas de refus d'engagement, le pilote en est informé dans les plus brefs délais et au plus tard 24 heures avant la date de l'épreuve.

Si le Championnat de France Minitrial ne pouvait avoir lieu pour quelque cause que ce soit, les organisateurs ne pourraient en être rendus responsables et les participants ne pourraient de ce fait réclamer une indemnité. Mais, dans ce cas, les droits d'engagement sont remboursés.

A leur arrivée sur le lieu de l'événement, les participants engagés doivent se présenter à l'accueil administratif munis de leur **licence valable pour l'événement**.

### ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ACCES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE MINITRIAL

CATEGORIES	MACHINES AUTORISEES	AGE	COULEUR DES FLECHES
<b>Minitrial 1</b>	Cylindrée maxi 80cc ou motos électriques 24 pouces maxi	6 ans révolus à 10 ans dans l'année	<b>Noires</b>
<b>Minitrial 2</b>	Cylindrée maxi 80cc ou motos électriques 24 pouces maxi	6 ans révolus à 10 ans dans l'année	<b>Oranges</b>
<b>Minitrial 3</b>	Motos électriques ou thermiques 20 pouces maxi	6 ans à 10 ans dans l'année	<b>Violettes</b>

Les **trois** catégories roulent dans des zones situées à proximité du départ.

L'accès aux zones n'est autorisé qu'aux officiels du contrôle et à l'éducateur.

Le couloir extérieur est réservé aux organisateurs et aux officiels (double ruban).

Il est obligatoire, pendant les activités, que les participants portent un casque homologué (**ECE 22-05 ou ECE 22-06**) sans altération apparente ou déformation. Le casque doit être correctement attaché, bien ajusté et en bon état. Il doit être muni d'un système de fixation par jugulaire.

Les participants doivent porter un vêtement de protection en matière résistante qui couvre le torse et les bras, un pantalon, des gants en matière résistante, des bottes.

### ARTICLE 4 – PARCOURS

**Le Championnat de France Minitrial** se déroule sur 3 tours de 6 à 8 zones rassemblées sur un parcours adapté ne dépassant pas 1 km de long.

Deux de ces 6 à 8 zones doivent être de niveau supérieur pour chaque catégorie.

### ARTICLE 5 – ORGANISATION

**Aucune autre épreuve comptant pour un Championnat de Ligue de la même zone géographique ne peut être organisée le même jour.**

9h00 Contrôle administratif puis contrôle technique et questionnaire **Règlement et Sécurité**

9h45 Échauffement – entraînement

10h00 Séance pratique

12h30 Pause

13h30 Séance pratique

16h00 Fin des activités

16h30 Affichage des résultats

17h00 Remise des prix

Pour les questionnaires Règlement et Sécurité, les participants recevront avec leur confirmation d'engagement, une liste de questions (portant sur les **2** items) qu'ils pourront apprendre.

## ARTICLE 6 – EVALUATIONS

Trois critères sont pris en compte pour définir les évaluations :

**1 : aptitude au pilotage** : les points attribués correspondent au total des points figurant sur la fiche de pointage.

**2 : connaissances règlement et sécurité** : les points attribués correspondent aux points obtenus au questionnaire portant sur le règlement, les règles de sécurité et les équipements obligatoires en trial selon le barème ci-dessous :

0 ou 1 erreur : 0 point

2 ou 3 erreurs : 1 point

4 ou 5 erreurs : 2 points

6 ou 7 erreurs : 3 points

8 erreurs ou + : 5 points

## ARTICLE 7 – RÉCOMPENSES

Un classement individuel est établi à la suite de **chaque épreuve**.

Les trois premiers de la catégorie Minitrial 1 de chaque zone sont invités à participer à **la Finale du Championnat de France Minitrial qui a lieu lors d'une épreuve** du Championnat de France Jeunes dans la catégorie Espoir 4. L'engagement de ces pilotes sera pris en charge par la commission nationale.

## ARTICLE 8 – OFFICIELS ET ENCADREMENT

Un éducateur breveté d'Etat (BE) est obligatoire et fourni par la DTN sur cette journée.

L'épreuve se trouvera sous la juridiction **d'un délégué FFM**, d'un directeur de course et d'un commissaire technique.